



OCTOBRE 2021

Accréditation

S'engager pour réduire les risques associés aux soins

Depuis plus de dix ans, la HAS propose aux médecins de s'engager de façon volontaire dans une démarche de gestion des risques : l'accréditation. Fondée sur les programmes élaborés par les organismes agréés pour l'accréditation, elle vise à améliorer la qualité des pratiques professionnelles et la sécurité du patient. La démarche d'accréditation peut s'envisager individuellement ou en équipe.

Qu'est-ce que l'accréditation ?

L'accréditation est une démarche volontaire de gestion des risques destinée à améliorer la sécurité du patient. Elle a pour objectif d'améliorer la qualité des pratiques professionnelles, de réduire le nombre des événements indésirables associés aux soins (EIAS) et de limiter les conséquences des EIAS au bénéfice de la sécurité du patient. L'accréditation constitue une méthode de DPC, elle contribue à la procédure de certification des établissements de santé et participe au développement d'une culture de sécurité.

Qui est concerné ?

La démarche d'accréditation peut s'envisager individuellement ou en équipe. Elle concerne les médecins et les équipes médicales exerçant

une spécialité ou une activité dite « à risques » en établissement de santé :

- gynécologie-obstétrique ;
- anesthésie-réanimation ;
- chirurgie ;
- spécialités interventionnelles (exemple : gastro-entérologie) ;
- échographie obstétricale ;
- réanimation.

Comment s'engager dans l'accréditation ?

Les médecins doivent d'abord s'identifier sur la plateforme [accréditation-des-medecins.fr](https://www.has-sante.fr/fr/qualite/accréditation-des-medecins) pour prendre contact avec l'organisme agréé (OA) par la HAS dans leur spécialité. L'OA propose un programme spécifique d'actions que le médecin ou les équipes médicales s'engagent à suivre : des activités d'analyse de pratique



(déclarer des événements indésirables associés aux soins [EIAS] ; participer à des activités d'évaluations de pratiques professionnelles) et des activités d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances (mise en œuvre de recommandations ou de référentiels, participation à des journées de formation ou à des congrès...). Les experts de l'OA analysent les déclarations d'EIAS, échangent avec les médecins et enregistrent les EIAS dans la base de retours d'expériences (REX). L'OA évalue chaque année la participation à la démarche de chaque médecin ou équipe médicale engagée. L'accréditation est délivrée pour 4 ans (réévaluée annuellement) aux médecins ou aux équipes médicales qui ont satisfait aux exigences du programme de leur spécialité.

Quels sont les bénéfices de l'accréditation ?

La finalité de ce dispositif est de tirer les leçons de l'expérience accumulée par le recueil et l'analyse de tous les événements indésirables associés aux soins déclarés par les médecins engagés dans la démarche.

Les enseignements qui en sont issus se traduisent par l'élaboration de « Solutions pour la sécurité du patient » (SSP) qui permettent d'améliorer les pratiques, de réduire la survenue des événements ou d'en atténuer les conséquences. Les SSP sont présentées sous un format adapté aux médecins pour une mise en pratique « clés en main » de ces bonnes pratiques.

>> Consulter la [liste complète des SSP](#).



POINTS DE VUE – Quels sont les avantages de l'accréditation pour un médecin ?

La prise en charge partielle des primes d'assurance en responsabilité civile dans le cadre de l'accréditation a probablement été un moteur lors du lancement de la démarche. Par ailleurs l'accréditation permet de valider le développement professionnel continu (DPC). Mais la démarche d'accréditation est avant tout un engagement professionnel et renvoie à ce qui fait sens pour un soignant : il s'agit d'améliorer au quotidien la sécurité du patient et la qualité des soins délivrés. Témoignages...

Dr Bruno Bally

Praticien hospitalier anesthésiste-réanimateur et adjoint au chef de service de la mission sécurité du patient à la HAS

« S'engager dans l'accréditation, c'est s'engager dans un dispositif de retour d'expérience. Celui-ci permet d'analyser des situations difficiles et complexes survenues, afin d'en tirer et de partager des enseignements pour améliorer à l'avenir les pratiques, les comportements et les organisations. Cela permet simultanément de développer au sein des équipes une « culture sécurité », c'est-à-dire des façons de penser et d'agir collectives qui contribuent à la sécurité des patients et à la qualité des soins. Retour d'expérience et culture sécurité sont ainsi liés et en interaction constante. Soulignons que cette démarche d'amélioration continue est parfaitement intégrée à notre travail au quotidien. »

Dr Philippe Cabarrot

Hépatogastro-entérologue et conseiller technique à la mission sécurité du patient à la HAS

« Cette démarche nous permet « de partager nos bonnes idées et de gommer nos mauvaises habitudes ». Nous avons travaillé sur l'organisation du travail, la communication au sein de l'équipe, la protocolisation de nos pratiques, l'évaluation de nos résultats... Cela nous a aussi permis d'harmoniser nos pratiques de prise en charge de nos patients (examens cliniques, traitements, gestion de la douleur...). Dans le cadre de cette démarche d'accréditation, nous faisons régulièrement des réunions de morbi-mortalité, pour débriefer les événements indésirables survenus ou arrêtés à temps, afin d'en tirer expérience. L'accréditation s'intègre à la pratique de tous les jours, ce n'est pas un travail supplémentaire, c'est tout au plus une manière différente de travailler. »

Dr Gérald Franchi

Chirurgien esthétique et plasticien

« L'accréditation permet d'apporter un éclairage particulier sur les points faibles liés à notre pratique personnelle et à notre spécialité et de les corriger. »

Dr Catherine Lerouziac

Praticien hospitalier en chirurgie infantile au CHU de Brest

« L'accréditation en équipe améliore la qualité du travail et ajoute de la valeur et de la pertinence à notre mission tout en renforçant la démarche qualité et la culture de la sécurité. »

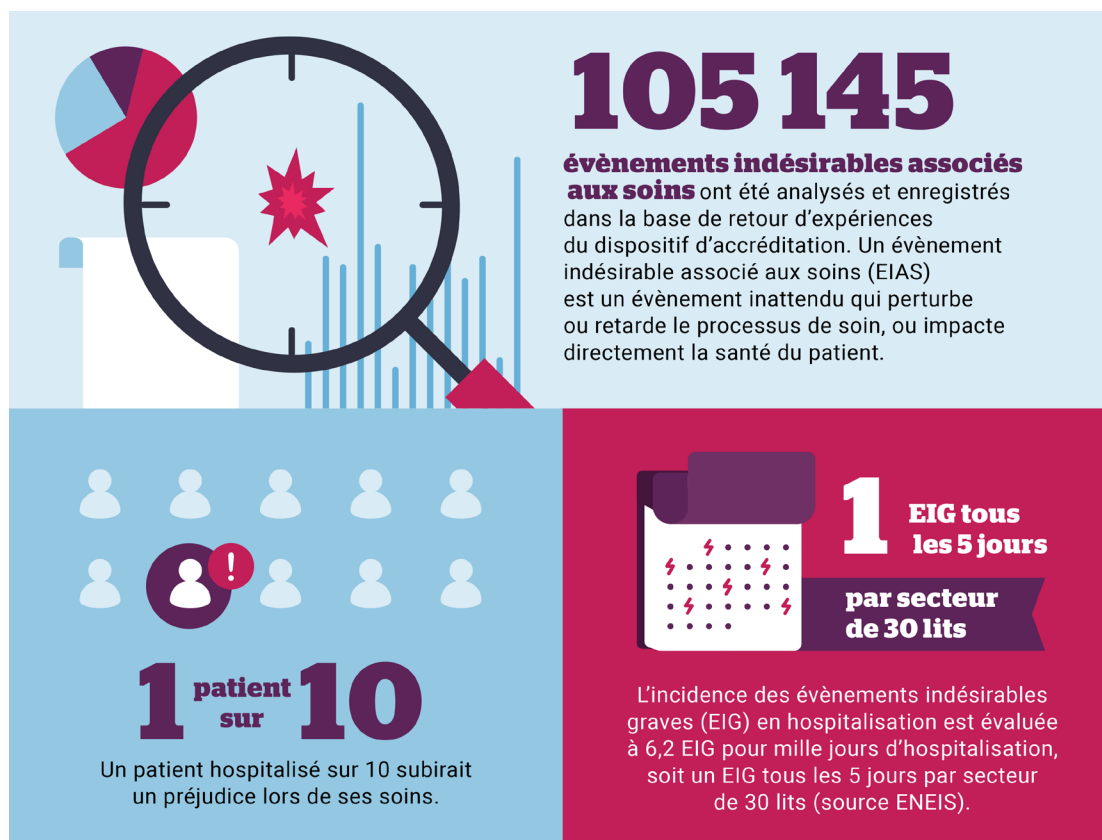
Accréditation individuelle ou en équipe : quelles différences ?

Le programme de l'accréditation en équipe répond aux mêmes exigences que celles du programme individuel des médecins (déclaration des EIAS, recommandations à appliquer, activités à réaliser) mais doit être complété par une dimension de travail collectif. Celle-ci peut comporter l'analyse collective des EIAS, l'organisation de revues de morbidité et de mortalité (RMM) avec des soignants d'autres spécialités et d'autres disciplines, des actions sur la coordination des acteurs, sur le partage d'informations ou sur l'harmonisation des pratiques. Le bilan annuel permet d'évaluer le fonctionnement de l'équipe et de donner un avis individuel sur chaque médecin. Au final, le participant obtient un certificat d'accréditation qui lui permet de faire valoir son développement professionnel continu (DPC) et une attestation de réalisation de la démarche en équipe qui peut être affichée et valorisée auprès de son établissement de santé.

FOCUS SUR LES EIAS

Un évènement indésirable associé à des soins (EIAS) est un évènement inattendu qui perturbe, retarde le processus de soin ou impacte directement le patient dans sa santé. Le plus souvent, les EIAS ne sont pas liés au manque de connaissances des professionnels, mais à un manque de culture commune de sécurité et de travail en équipe. Lorsqu'ils s'engagent dans une démarche d'accréditation, les médecins ou les équipes médicales s'engagent aussi à déclarer les EIAS qu'ils rencontrent au cours de leur pratique. Ces EIAS sont ensuite collectés dans la base de retour

d'expériences du dispositif d'accréditation des médecins et des équipes médicales, appelée base REX. Puis ils sont étudiés. Cette analyse permet de produire des recommandations individuelles et collectives : les « Solutions pour la sécurité du patient » (SSP). Les SSP ont plusieurs objectifs : mettre en évidence les causes des EIAS, qu'elles soient humaines, techniques ou organisationnelles ; identifier les situations à risques ; améliorer les pratiques et enfin, réduire la survenue des évènements et en atténuer les conséquences.



Source : HAS – Données au 6 mars 2018.

Comment est perçu le dispositif d'accréditation des médecins ?

D'avril à août 2018, la HAS a mis en ligne un questionnaire anonyme ouvert à tous les médecins, engagés ou non dans la démarche, sur le dispositif d'accréditation. Sur les 919 médecins répondants engagés dans l'accréditation, 67 % affirment que le dispositif permet d'améliorer la sécurité des pratiques. Les bénéfices identifiés sont nombreux : la déclaration des EIAS permet pour plus de 70 % des médecins de prendre conscience des facteurs de risque, de pouvoir prendre le temps pour analyser leurs pratiques et éventuellement les modifier. Les recommandations édictées dans le cadre de l'accréditation permettent pour plus de 60 % des médecins de s'approprier des données essentielles à leur pratique et de déployer des solutions simples à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité des patients. L'impact des activités inhérentes à l'accréditation est également perçu de façon positive par la majorité des médecins.

16 organismes agréés pour l'accréditation

Les organismes agréés pour l'accréditation des médecins et des équipes médicales (OA) sont les opérateurs de la démarche. Il existe un seul OA par spécialité. Ils sont notamment chargés d'évaluer les demandes d'accréditation des médecins et de transmettre à la HAS un avis motivé sur ces demandes. Ils assurent également l'analyse des déclarations d'EIAS et de la base REX. Voici la liste des 16 organismes d'accréditation en activité :

AFU : Chirurgie urologique

CFAR : Anesthésie-réanimation

CEFA HGE : Gastro-entérologie interventionnelle

Collège de neurochirurgie : Société française de neurochirurgie

CFEF : Collège français d'échographie fœtale

FCVD : Chirurgie viscérale et digestive

Gynerisq : Chirurgie gynécologique

Maxillorisq : Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

OA Chirped : Chirurgie infantile

ODP2C : Cardiologie interventionnelle

ODPC RIM : Radiologie interventionnelle

ORL DPC : ORL Chirurgie de la face et du cou

Orthorisq : Chirurgie orthopédique et traumatologique

Plastirisq : Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique

SFCTCV : Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

Vascurisq : Chirurgie vasculaire

Voir aussi sur www.has-sante.fr

– Accréditation des médecins et équipes médicales : www.has-sante.fr/jcms/c_428381

Retrouvez tous nos travaux et
abonnez-vous à l'actualité de la HAS
www.has-sante.fr

